

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD103

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 11

Dans l'intitulé de la section 1 du chapitre II du titre II, après le mot :

« dirigeants »,

insérer le signe et le mot :

« , associés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.